

REPORT TO THE HOUSE

Monday, June 8, 1992

The Legislative Committee on Bill C-69, An Act to amend the Criminal Code (air and maritime safety), has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Tuesday, May 5, 1992, your Committee has considered Bill C-69 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 1 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le lundi 8 juin 1992

Le Comité législatif sur le projet de loi C-69, Loi modifiant le Code criminel (sécurité aérienne et maritime), a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 5 mai 1992, votre Comité a étudié le projet de loi C-69 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 1 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

DEREK BLACKBURN,

Chairman.